

Durant de nombreuses années, il s'est volontairement isolé de la vie publique et politique du Canada. Ses opinions sont tranchées; il n'est pas facilement influencé par celles des autres; il lui répugne d'accepter un chef; n'aimant pas à discuter avec les autres, il ne se laisse guider la plupart du temps que par son propre raisonnement. Telle est peut-être la raison de son isolement. Il est arrivé des moments où il s'est tourné contre tous, de même que parfois tous ont semblé être contre lui. Cependant, en dépit de ses singularités et de ses défauts,—et confessons que personne n'est parfait,—nous sommes heureux de le revoir à la Chambre. Il est un "debater" très expert, un membre du Parlement renseigné et grâce à sa grande Eloquence, sa lucidité d'esprit, son verbe choisi, il nous donne un exemple que nous devrions nous efforcer d'imiter. Nous lui souhaitons la bienvenue, et si je n'ajoute rien touchant ses observations, c'est que je désire limiter mes brèves commentaires au sujet qui nous occupe.

Le ministre de la Justice (l'hon. M. Lapointe) en sa qualité de chef du Gouvernement—et, je me sers du mot "Gouvernement" dans ce débat pour faciliter la discussion, mais non pas parce que je reconnaiss l'existence d'un Gouvernement légalement constitué à l'heure actuelle,—a ouvert le débat en invitant la députation à traiter cette question avec calme et modération. Je ne trouve pas à redire à la façon dont le ministre de la Justice a présenté son point de vue. Quiconque l'a suivi de près a constaté qu'il était sous le coup d'une grande tension d'esprit et d'énergie. Mais en somme, il a passablement réussi à surmonter son excitation et a prononcé un discours assez bien équilibré et raisonnable. Cependant, ce qu'il y a eu de plus notable dans ses observations c'est qu'il a omis de discuter la question la plus importante de l'amendement, reconnue par le solliciteur général lui-même (l'hon. M. Cannon) hier soir, c'est-à-dire l'absence du premier ministre du Parlement. Voilà, à mon humble avis, le point essentiel.

J'aimerais à dire quelques mots de la contribution apportée au débat par le solliciteur général, mais d'abord que l'on me permette de remarquer que ce n'est guère là une présentation juridique de la cause du Gouvernement par l'un des principaux jurisconsultes de la couronne. Si l'on nous demande de rendre un jugement équitable et impartial sur la question en jeu, il est impossible d'admettre que le discours prononcé hier soir par le solliciteur général (l'hon. M. Cannon) constitue un exposé juridique de la cause. Ce discours a été partial, tendant et rempli d'inexacti-

tudes; les exagérations y abondent; les précédents cités sont mal choisis, mal compris et ils n'ont pas été suffisamment expliqués à la Chambre des communes. En somme toutefois, je suis disposé à accepter tel quel l'effort oratoire de mon honorable ami. J'ai tout lieu de croire qu'il s'améliorera avec le temps. C'est là son premier effort ici en sa qualité de solliciteur général du Canada. A ce titre, nous devrions être charitables et lui offrir des félicitations; cependant, il est impossible d'admettre que ce soit là un exposé juridique de la cause du Gouvernement. On peut s'attendre à un discours de cette nature de la part d'un orateur quelconque, sur les tribunes politiques dans des assemblées tumultueuses en temps d'élection.

On nous demande, je le répète, de discuter la situation sérieusement et attentivement. Le Gouvernement a fait un mauvais début s'il a réellement l'intention qu'il en soit ainsi; de fait, il a mal débuté dans la préparation du discours du trône. Ce document constitue une tentative délibérée de la part du Gouvernement de préjuger de la question dès le début. Le discours du trône ne diffère guère d'un manifeste électoral; il est bourré d'appâts, d'encouragements et de flatteries que le Gouvernement fait miroiter aux yeux des progressistes et des indépendants. Vendredi dernier, on nous a convoqués dans la salle des délibérations du Sénat pour entendre lecture de ce document et à notre retour ici, tandis que la musique du discours du trône résonnait encore dans les oreilles des membres du groupe progressiste, nous avons assisté à une innovation marquée dans l'ordre de nos délibérations. Au lieu de proposer la motion ordinaire et usitée de temps immémorial, demandant que la Chambre passe à la discussion de l'adresse en réponse au discours du trône, le leader de la droite pour l'instant a tenté de jouer un bon tour à la Chambre et par une ruse grossière de modifier la marche des affaires, en posant aussitôt la question de confiance dans le Gouvernement dont il fait partie. Je me demande si au cours de toutes nos recherches de précédents, il serait possible d'en découvrir un seul où un gouvernement ait posé la question de confiance dès l'ouverture de la session. Je ne vais pas jusqu'à dire que cela soit sans précédent, mais j'affirme qu'il sort de l'ordinaire; cela ne s'est jamais vu au cours des vingt-cinq années de ma carrière parlementaire. L'ordre ordinairement suivi et bien établi que le Gouvernement aurait dû suivre, c'était de convoquer les Chambres comme il l'a fait, de soumettre le texte du discours du trône et proposer de commencer le débat sur l'adresse à telle date fixée.